

<http://ugtg.org/spip.php?article1417>



# Appel de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

- International -



Date de mise en lignemercredi 19 janvier 2011

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

- Communiqué -

**L'Entente internationale des travailleurs et des peuples a reçu les informations suivantes ainsi que l'appel de syndicalistes de la santé du Bénin :**

**« Le gouvernement assigne le Front Uni des Organisations Syndicales de la Santé en justice !**

Depuis le 9 novembre 2010, vingt deux (22) organisations syndicales du secteur de la santé réunies au sein du Front Uni des organisations syndicales de la santé (FUOSS) ont déclenché une grève de 72 heures par semaine sans service minimum pour exiger la satisfaction de quatre de leurs revendications à savoir :

- 1 - Le paiement de la prime de risque aux paramédicaux et aux personnels administratifs du secteur de la santé ; le paiement des arriérées de la prime exceptionnelle de motivation à tous ceux qui l'ont perçue une fois ;
- 2 - La restitution des retraits sur salaires pour fait de grève en 2008 ;
- 3 - L'accélération du processus de reversement des agents à statut précaire en agents contractuels de l'Etat.

Le gouvernement, après avoir méprisé le mouvement pendant les premières semaines, a fait semblant de négocier avec les responsables du **FUOSS**. Mais en lieu et place de véritables négociations, le gouvernement a, depuis fin novembre, opté pour le durcissement de sa position en remplaçant les grévistes dans certains centres hospitaliers. C'est dans cette même logique qu'il se situe en assignant en justice, par l'intermédiaire du ministre de la Santé, **Mr Issifou TAKPARA**, les vingt deux responsables des organisations membres du **FUOSS**, signataires de la motion de grève. Malgré cette motion de grève, il est organisé dans les centres de santé des réquisitions.

Dans la lettre d'assignation en justice en date du 30 décembre 2010, il est entre autres écrit :

*« (...) Les agents de santé des hôpitaux et centres de santé en grève auxquels des réquisitions ont été notifiées n'y ont pas déféré (...). Compte tenu de l'urgence et du péril en la demeure eu égard au risque que courent les malades admis dans les centres de santé, il y a lieu d'assigner en référé devant le président du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Cotonou (suit la liste des 22 assignés), pour voir ordonner que soit levée la motion de grève sans service minimum, sous astreintes comminatoires de cinq millions (5 000 000) francs CFA par jour de résistance. »*

**Les vingt deux (22) responsables du FUOSS doivent comparaître le mercredi 19 Janvier 2011.**

En réalité, tout en refusant de négocier véritablement avec le FUOSS en vue de la satisfaction des revendications objet de la motion de grève, le gouvernement cherche à réprimer les grévistes par tous les moyens y compris par voie judiciaire. L'objectif visé est de faire cesser à terme tout mouvement revendicatif surtout en cette veille de double élection (présidentielle et législative).

**Au regard de tout ce qui précède, nous invitons toutes les organisations syndicales et politiques, toutes les associations, tous les travailleurs quels que soient leur catégorie et leur pays à protester contre cette dérive du gouvernement du Bénin en exigeant :**

- 1 - **L'ouverture de véritables négociations avec le FUOSS en vue de la satisfaction des revendications des agents de la santé ;**
- 2 - **L'arrêt immédiat de toutes les poursuites et tracasseries judiciaires engagées contre les**

### responsables du FUOSS.

Les protestations peuvent être adressées à Messieurs :

- ▶ **Issifou TAKPARA**, ministre de la Santé (e-mail : [sq@sante.gouv.bj](mailto:sq@sante.gouv.bj) / [sgm@sante.gouv.bj](mailto:sgm@sante.gouv.bj) / fax : (229) 21 33 04 64)
- ▶ **Grégoire AKOFFODJI**, ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'homme (e-mail : [dircabinet@yahoo.fr](mailto:dircabinet@yahoo.fr) / [sq@justice.gouv.bj](mailto:sq@justice.gouv.bj) / [sgm@justice.gouv.bj](mailto:sgm@justice.gouv.bj) / fax : (229) 21 31 34 48)
- ▶ **Gérard Kouassi AGBOKPANZO**, ministre du Travail et de la Fonction publique (e-mail : [MFPTRA@Planben.intnet.bj](mailto:MFPTRA@Planben.intnet.bj) / [sq@travail.gouv.bj](mailto:sq@travail.gouv.bj) / fax : (229) 21 31 06 29)

Avec copie :

- ▶ **A l'Entente internationale des travailleurs et des peuples** ([eit.ilc@fr.oleane.com](mailto:eit.ilc@fr.oleane.com))
- ▶ **Aux responsables du FUOSS** (e-mail : [marcelkounouho@yahoo.fr](mailto:marcelkounouho@yahoo.fr))